

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 17 Juillet 2019
DELIBERATION N°2019-28 DU COMITE SYNDICAL

AVIS SUR LES PROPOSITIONS DE SFR ET ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD
DE DEPLOIEMENT D'UN RESEAU FIBRE OPTIQUE JUSQU'A L'ABONNE (FTTH) SUR UNE PARTIE DU DEPARTEMENT DANS LE
CADRE D'UN APPEL A MANIFESTATION D'ENGAGEMENTS LOCAUX



Le comité syndical, légalement convoqué le 10 juillet 2019 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 17 Juillet 2019 à 17h00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Isabelle BONNICEL,
Alain BOURCIER,
Daniel BOURGEOIS,
Pascal CHARTIER,
Jean-François DUBOIS,
Nathalie FOREST,
Sébastien GOSSET,

Guy HOURCABIE,
Patrice JOLY,
Vanessa LOUIS-SIDNEY,
Pascal MOREL,
Gilles NOËL
Alain REININGER,
Régine ROY,
Denis THURIOT

Pouvoirs :

Mr François DUMARAIS a donné pouvoir à Mr Guy HOURCABIE,
Mr Thierry FLANDIN a donné pouvoir à Mr Jean-François DUBOIS,
Mr Jean-Charles ROCHARD a donné pouvoir à Mme Isabelle BONNICEL.

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Régine ROY.

Le quorum état atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



- ✚ VU l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales,
- ✚ VU le code des postes et communications électroniques et en particulier ses articles L. 33-13 et L. 36-11,

- ✚ **VU** le courrier au Premier Ministre du groupe Altice/SFR du 11 juillet 2019 manifestant son engagement à déployer un réseau fibre optique permettant d'assurer la complétude du territoire,
- ✚ **VU** le courrier au Premier Ministre de la société Altitude Infrastructure THD du 11 juillet 2019 manifestant son engagement à déployer un réseau fibre optique permettant d'assurer la complétude du territoire,
- ✚ **VU** la proposition finale de l'opérateur altitude,
- ✚ **VU** la proposition finale de l'opérateur SFR,
- ✚ **VU** la présentation effectuée lors du comité syndical du 17/07/2019 annexée à la présente délibération,
- ✚ **VU** le rapport N°5.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

De retenir la proposition de l'opérateur SFR pour entamer une discussion exclusive et rédiger une convention engageante et opposable de déploiement d'un réseau FTTH sur une partie du département de la Nièvre,

D'autoriser Monsieur le Président de Nièvre numérique à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette convention et à la réalisation des engagements pris par SFR.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 18 dont 3 pouvoirs

Nombre de voix contre : 1

Nombre d'abstention :

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/07/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/07/2019